

Chers adhérents,

L'arrêté préfectoral du 25 septembre 2020 a exigé, entre autres, la fermeture provisoire des salles de sport sur l'ensemble des communes de Saint Etienne Métropole !
La ville d'Andrézieux-Bouthéon étant concernée, nous avons donc été contraint de fermer notre établissement.

Cette décision prise soudainement par la préfecture de la Loire nous affecte beaucoup.
En effet, malgré l'ensemble des règles mises en place au sein d'Accesport afin de garantir le respect des gestes barrières quotidiennement, cette nouvelle fermeture, prolongée de 15 jours encore, nous impacte fortement.

Dans cette situation délicate, nous avons décidé de vous offrir la possibilité de suivre des cours virtuels via un lien internet.
Notre décision de nous abonner à ces cours virtuels nous semblait logique et juste afin de vous permettre de continuer votre sport depuis chez vous.

Comme vous avez pu le constater, les prélèvements des adhésions ont eu lieu.
Le but de cette démarche était en effet de permettre à tous nos adhérents de pouvoir accéder dans la salle dès le lundi 12 octobre.
En effet, prélèvement non effectué = carte d'accès bloquée.
Si nous avons arrêté les prélèvements, personne n'aurait pu rentrer dans la salle lors de la réouverture initialement prévu le Lundi 12 octobre 2020.

Malheureusement, nous pourrions finalement vous accueillir qu'à partir du 26 octobre 2020 (nouvel arrêté préfectoral).

Lors du dernier confinement, vous avez pu constater que nous avons effectué certains travaux et investissements dans le but de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles et d'améliorer nos prestations.
En parallèle à cela, nous avons fait le choix de vous proposer deux solutions de dédommagements à la suite du confinement :

- Bénéficier d'un avoir
- Donner l'accès à nos infrastructures à un de vos proches pour une durée équivalente à la période de fermeture de la salle.

Apprécié et approuvé par les adhérents, nous vous proposons de réitérer votre choix aux mêmes conditions que juin dernier, en sachant que vous avez la possibilité de changer de solution par rapport à la dernière fois.

Rappel des solutions proposées :

Solution 1 : Vous continuez à être prélevé et en contrepartie dès l'ouverture de notre complexe nous vous affectons une nouvelle carte d'accès pour faire bénéficier à l'un de vos proches de la salle pour une durée égale à celle de la fermeture.

Solution 2 : Un avoir égal à la valeur payée pendant la durée totale de fermeture et applicable lors des prochaines échéances de votre abonnement dès réouverture de la salle.

Afin d'être proactif, merci de nous faire parvenir votre choix le plus tôt possible et au maximum 15 jours après la date de réouverture de la salle à l'adresse mail suivante : direction@acesport.fr

[Il faut impérativement nous indiquer votre nom, prénom, adresse mail, téléphone, type d'abonnement et solution choisie.](#)

Les messages sur Messenger ainsi que les commentaires sur Facebook ne seront pas traités.

Soyez conscient que nous nous efforçons et veillons chaque jour à vous offrir le meilleur de nous-même (cours, salle, accueil, etc....).

Pour toutes questions relatives à ce courrier, merci d'écrire un mail à direction@acesport.fr

Merci de votre compréhension.